

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 Janvier

L'an deux mil seize,

Le 5 Février 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, MERCIER S, BAILLARGE I, STONE A, REVRANCHE MF, POUPIN A, CAHIER Ch, MORIN H, VIDAULT W, AIRVAULT J L, RENAUD F, COURTOIS F.

REPRESENTÉS : LANGLAIS J Ch, COWLES K.

ABSENTS : DELAIRE F.

SECRÉTAIRE : RENAUD F.

Objet : Validation du procès-verbal du 8 Janvier 2016.

Le conseil valide le procès-verbal du 8 Janvier 2016 à l'unanimité.

Objet : Aménagement point de vue parc Eolien et plantation des haies.

Mr le Maire informe que suite à la transmission des documents concernant l'aménagement du point de vue pour le parc éolien et la plantation de haies deux précisions sont à apporter.

-Concernant la réalisation d'une plate-forme en gravier avec panneau d'affichage et banc, le terrain serait loué par la société WPD 400€ par an et sur 30 ans. En cas de dépôts sauvages à cet emplacement la commune fera procéder à l'enlèvement des ordures aux frais de de la société WPD (en référence à l'article L 541 3 du Code de l'environnement).

-D'autre part la société WPD s'engage à planter des haies d'acacias en ligne sur une partie de la parcelle. L'entretien sera à la charge de la commune mais en cas de déperdition de plus de 10 arbres la replantation sera effectuée par WPD.

Après expose de ces précisions le conseil mandate le Maire pour signer ces 2 conventions.

Objet : Extension cuisine salle des fêtes : phase APD.

Le plan de l'Avant-Projet Détaillé est présenté.

Quelques aménagements sont demandés (placards sur toute la longueur du couloir et du sol au plafond, accès au stockage chaises depuis ce couloir,...)

L'estimatif est de 73 500€ HT

Aux estimations de l'architecte il y a lieu d'ajouter une provision pour aléas et incertitudes, les frais d'études (architecte, bureau de contrôle,...), l'achat de matériel ce qui donne un montant d'environ 100 000€ HT.

Le conseil souhaite mettre en option les dépenses suivantes lors de l'appel d'offres:

-Sol béton : 1 500€ HT

-La chambre froide : 4 000€ HT

-Les placards : 3 000€ HT

-Le lot peinture : 1 500€ HT

Après délibération le conseil valide l'APD à l'unanimité.

Objet : Indemnités de fonction du Maire au 1^{er} Janvier 2016.

Mr le Maire informe que la circulaire N°4 du 26 janvier 2016 de la préfecture des Deux-Sèvres concernant les indemnités de fonction des maires stipule que les élus bénéficient à titre automatique, à compter du 1^{er} janvier 2016, du taux plafond du barème sans délibération du conseil municipal pour les communes de moins de 1000 habitants. Ce qui équivaut pour la commune de Melleran à une revalorisation de l'indemnité du Maire car elle n'avait pas été allouée en totalité en 2014 (moins de 60%) Après contact avec l'association des maires il s'avère que les maires de ces communes ont l'obligation d'appliquer cette réglementation même si ce n'est pas leurs souhaits (réponse du 19 janvier 2016). Avant le 1^{er} janvier 2016 l'indemnité mensuelle du Maire s'élevait à 699,47€ Brut (soit 18.40% de l'indice brut mensuel 1015), après le 1^{er} janvier elle passe à 1 178,45 Brut (soit 31% de l'indice brut mensuel 1015).

D'autre part, Mr le Maire expose que le conseil doit délibérer à nouveau sur les indemnités des adjoints, il rappelle le montant alloué en 2014 et propose de maintenir ces indemnités.

1 ^{er} Adjoint	: 313,62€ Brut/mois	: Vote Pour :13	Abstention : le 1 ^{er} Adjoint
2 ^{ème} Adjoint	: 247,09€ Brut/mois	: Vote Pour :13	Abstention : le 2 ^{ème} Adjoint
3 ^{ème} Adjoint	: 152,06€ Brut/mois	: Vote Pour :13	Abstention : le 3 ^{ème} Adjoint
4 ^{ème} Adjoint	: 152.06€ Brut/mois	: Vote Pour :13	Abstention : le 4 ^{ème} Adjoint

Objet : Licence IV.

Mr le Maire informe que la piste pour une licence IV est caduque car la commune concernée souhaite la conserver. Sujet à suivre.

☒ Questions diverses

Ecoles :

Le 1^{er} Adjoint informe que le COPIL évolue dans le sens du protocole rural : regrouper les écoles à une classe sur un seul site et on est resté là en attendant la fusion des communautés des communes. Courant février la feuille de route sera soumise au vote.

Stade :

2 Devis ont été demandés auprès des établissements RULLIER : un concernant l'isolation s'élevant à 1 118,42€ TTC et un s'élevant à 2 621,99€ TTC pour un bardage en bois. Le conseil est favorable pour réaliser l'isolation pour l'instant.

Feu d'artifice

Pour information le montant de la prestation pour tirer un feu d'artifice s'élève à environ 350€ TTC il faut ajouter le coût de la fourniture du feu d'artifice, un 2^{ème} devis est demandé pour effectuer une comparaison.

Restauration église

Un historique est effectué par Mme REVRANCHE Marie-Françoise.

En septembre la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) a été contactée. En décembre une rencontre a eu lieu avec la conservatrice des monuments historiques, des membres des affaires culturelles dont deux architectes.

-des problèmes d'humidité sur les bas de murs ont été relevés.

-Le badigeon de chaux révèle une certaine conservation des peintures.

-Les vitraux vandalisés qui sont à restaurés : des devis ont été établis par 2 vitriers pour la restauration : ils sont comparés par la DRAC : travaux subventionnables à hauteur de 40%

-L'extérieur est en bon état.

Pour évaluer le montant des travaux il faudra lancer un appel d'offres sous couvert de Mme PLET-DUHAMEL de la DRAC mais au préalable prendre contact avec l'architecte de l'époque pour la mise à jour du dossier. Il est possible de réaliser les travaux sur plusieurs années et d'obtenir, sous réserve, des subventions à hauteur de 45 000 € maximum par an accordées par la Région et 15 000 € maximum auprès du Conseil Départemental en une seule fois. La DRAC subventionne 30 % ou 40 % du montant des travaux.

Intervention à prévoir pour voir un problème de fuite d'eau au niveau du clocher.

Voirie

Pour information la réalisation d'une porte pour adapter sur la remorque pour le gravillon s'élève à 4 000€.

Suite à la présentation de devis concernant l'épandage de sable et le sablage il est proposé de recevoir l'entreprise en commission voirie.

Carrière de la barre Guillon

La CCCP propose une plantation d'arbres sur la surface restante. Le Conseil est favorable.

14 Juillet

Le conseil est favorable pour la mise en place de structures gonflables.

Puits décoratif situé sur la place rose

Voir pour un nouvel emplacement pour permettre l'utilisation de l'emplacement pour des manifestations associatives.

Arbres de la place à tailler en partie basse.

CCAS

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes, un CIAS existe au niveau du Mellois, l'état demande la dissolution des CCAS communaux si le CCAS de Melleran souhaite poursuivre des actions il faudra prévoir les crédits au budget communal.

Une demande de Médaille de la famille est en cours en faveur de Mme RENAUD Pierrette.

Date prochains conseils municipaux : 4 mars et 1^{er} Avril 2016.

Le Maire.